

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MISSION DE PROMOTION
DES MATERIAUX LOCAUX

B.P. 2396 YAOUNDE ,Rue 3391 Nkolbikok ; Tél : (237) 691 14 25 52/ 677 603 462/ 222 23 12 73 /222 23 12 74
E-mail : mipromalosecrétariat@gmail.com ; comptes@mipromalo.em ; Site web : www.mipromalo.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

LOCAL MATERIALS
PROMOTION AUTHORITY

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBCSM/25 DU 11 NOVEMBRE 2025
RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE
LA MISSION DE PROMOTION DES MATERIAUX LOCAUX (MIPROMALO) AU TITRE DE
L'EXERCICE 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : Budget de Fonctionnement de la MIPROMALO,
exercice 2026

Mission de Promotion des Matériaux Locaux
(MIPROMALO)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

+ ✓

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/25 DU 11 NOVEMBRE 2025 RELATIF A LA
COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE LA MISSION DE PROMOTION
DES MATERIAUX LOCAUX (MIPROMALO) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (EN PROCEDURE
D'URGENCE).**

1. Objet de l'Appel d'offres

Dans le souci d'assurer le bien-être de son personnel, le Directeur Général de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour la couverture en assurance maladie au titre de l'exercice 2026.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres portent sur la couverture en assurance maladie du personnel de la MIPROMALO.

Elle couvre :

- Les consultations et les visites médicales ;
 - Les frais médicaux ;
 - Les frais pharmaceutiques (y compris vitamines, compléments alimentaires et fortifiants prescrits dans le cadre d'une thérapie) ;
 - Les frais d'analyses médicales ;
 - Les frais d'hospitalisation ;
 - Les frais d'actes de spécialités telles que radiologie, vaccination, électrothérapie
 - Les dialyses ;
 - Les frais de trithérapie ;
 - Les maladies chroniques ;
 - Les frais de sanatorium et de préventorium ;
 - Les frais de lunetterie ;
 - Soins dentaires ;
 - Les frais de maternité ;
 - Une couverture contre toutes les maladies, y compris le SIDA, le paludisme, le cancer, ou toute autre affection particulière ;
 - Les frais de rééducation, kinésithérapie et physiothérapie ;
 - Les frais d'échographie, mammographie ;
 - Visite systématique annuelle de santé (glycémie, urée-créatine, BU, RX thorax)
- NB : En plus des prestations ci-dessus, le groupe I bénéficiera des prestations ci-après :**
- Les frais chirurgicaux ;
 - Les frais d'analyses de laboratoires ou travaux exécutés dans les laboratoires autorisés ;

3. Tranches/Allotissement

Les prestations sont reparties en une (01) tranche unique

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) francs FCFA.

7. DÉTACHEMENT DU DOCUMENT

La date de couverture prévue par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué est de douze (12) mois

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent dossier d'appel d'offres est ouverte aux Compagnies d'assurances de droit camerounais installées en République du Cameroun, agréées conformément au Code CIMA, et ayant une expérience avérée dans les domaines concernés.

N.B : Au cas où le MO ou MOD ne dispose pas de personnel qualifié pour la préparation et le suivi d'exécution des marchés d'assurance, il peut recourir à l'expertise externe d'un Spécialiste dans le domaine concerné par l'objet de l'assurance pour la définition des spécifications techniques des prestations à exécuter et ou le suivi de l'exécution du marché. Ce professionnel dans le cas où il est appelé à exercer comme Courtier doit être agréé conformément aux prescriptions de l'article 151 alinéa 8 du code des marchés.

Toutefois, pour plus d'objectivité, ce professionnel devrait être un expert indépendant en assurance.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget de Fonctionnement de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n° _____

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, dont le montant s'élève à *quatre cent mille (400 000) francs CFA* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Aussi, ladite caution timbrée devra être accompagné du récépissé de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC) conformément aux prescriptions de la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux : B.P 2396 Yaoundé, Tél: (237) 691 14 25 52 Fax : (237) 222 22 37 20 ; Dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et

+ AF

http://www.mipromalo.cm/ ou sur le site de la MIPROMALO ARMP (www.mipromalo.cm) le moyen de communication électronique par le maître d'ouvrage

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, consulté et retiré à la Direction des Affaires Générales de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux : B.P 2396 Yaoundé, Tél: (237) 691 14 25 52 Fax : (237) 222 22 37 20 ; Contre versement d'une somme de : quarante mille (40 000) francs FCFA non remboursable, payable au Compte Spécial CAS-ARMP N° 335 988 ouvert auprès des agences BICEC.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marquée comme telle, devra parvenir à la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, au plus tard le **11...8...DEC...2025** à 12 heures et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National OUVERT

*N°001/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/25 DU 11 NOVEMBRE 2025 RELATIF A LA
COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE LA MISSION DE PROMOTION
DES MATERIAUX LOCAUX (MIPROMALO) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (EN PROCEDURE
D'URGENCE).*

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps) : il y a lieu de relever qu'en plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée

Le dépôt des offres sera effectué à la date fixée par la Commission de Passation des Marchés. Le dépôt des offres sera effectué à la date fixée par la Commission de Passation des Marchés. Le dépôt des offres sera effectué à la date fixée par la Commission de Passation des Marchés.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un ou deux temps suivant le type d'assurance (quantifiable ou non quantifiable).

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et/ou des offres financières (assurance quantifiable) aura lieu le 11.08.2015 ..à 13 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué dans la salle la salle de conférences de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 80% seront ouvertes pour les assurances non quantifiables à par la même Commission à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprise. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel]

[Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché soumissionnaires].

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente(excepté le cautionnement de soumission).
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- du non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

- de l'absence d'agrement ;
- d'une note technique inférieure à 80 points sur 100 (80 renvoyant au seuil de validité des offres techniques);
- de la présence d'informations financières dans l'offre technique;
- de l'absence de la caution de soumission timbrée devra être accompagné du récépissé de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC) conformément aux prescriptions de la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.
- du non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (RC automobile);
- de la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CIMA ;
- de la non-conformité du mode de soumission ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les Prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter. Les critères essentiels à la qualification des prestataires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation générale de l'offre ;
- les références spécifiques du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
- la conformité des offres par rapport au DAO;
- la capacité technique à exécuter la mission;
- la capacité financière du soumissionnaire;
- les partenariats et conventions signés;
- Autres avantages et facilités accordés.
- Descriptif détaillé des garanties offertes
- Modalités de mise en jeu de la garantie
- Couverture des engagements réglementaires
- Couverture de la marge de solvabilité
- Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire
- Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité
- Facilités accordés

Seules les offres ayant obtenu au moins un score de 80 points sur l'ensemble des critères essentiels tels que déclinés dans la grille d'évaluation en annexe du présent dossier d'appel d'offres, seront retenues pour l'évaluation des offres financières. L'ouverture de ces offres financières se feront en présence des soumissionnaires concernés. La note financière « NF » sera calculée selon la formule suivante : NF = Mn x 100 / Moc

Avec « Mn » le montant de l'offre complète, conforme et moins distante et « Moc » le montant de l'offre considérée.

16. Attribution

Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre aura été évaluée suivant la moins disante (assurance quantifiable) ou au soumissionnaire présentant l’offre évaluée la mieux disante par combinaison des critères techniques financiers et ou esthétiques (assurance non quantifiable).

17. Nombre maximum de lots :

Sans objet

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la MIPROMALO Nkolbikok – Yaoundé. BP : 2396 Yaoundé, Tél: (237) 691 14 25 52 Fax : (237) 222 22 37 20. E-mail : mipromalosecretaria@gmail.com ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d’Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de tentative de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l’ARMP au numéro Ou le MO/MOD au Numéro

LE DIRECTEUR GENERAL

Copies:

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Dossiers ;
- SM
- Président CIPM
- Affichage chrono



**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS IN EMERGENCY PROCEDURE
N°001./ONIT/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/2025 OF 11 NOVEMBER 2025
RELATING ON HEALTH INSURANCE OF MIPROMALO FOR THE EXERCISE 2026.**

1. Subject of the invitation to tender

The General Manager of the Local Materials Promotion Authority "MIPROMALO" launches an Open National Invitation for tender relating on health insurance coverage, of MIPROMALO for the exercise 2026.

2. Nature of services

The services subject of this invitation to tender includes the insurance coverage as follows Cover and risk guarantee on health insurance.

It's covers:

- Consultations and medical examinations;
- Medical expenses;
- The pharmaceutical costs including vitamins, dietary supplements and fortifiers prescribed as part of therapy;
- The cost of medical tests;
- The cost of hospitalization;
- The legal fees specialties such as radiology, vaccination, electrotherapy;
- Dialysis;
- Chronic diseases;
- The cost of ART;
- The cost of sanatorium and preventorium;
- The cost of eyewear;
- Dental care ;
- The costs of motherhood;
- The maternity allowance;
- Coverage against all diseases, including AIDS, malaria, cancer, or any other particular affection;
- The costs of functional rehabilitation and physiotherapy;
- Ultrasound and mammography costs;
- systematic annual health visit (blood sugar, urea-creatinine, BU, RX thorax)

NB: In addition to the above services, Group A will receive the following benefits:

- Surgical costs;
- The costs of laboratory analyses or work carried out in authorized laboratories;
- Care abroad.

**3. Tranches/Allotment
One (01) tranche**

4. Estimated cost

The annual forecast cost is Twenty millions (20 000 000) francs FCFA

5. Estimated Execution period

The maximum period provided by MIPROMALO for the delivery of supplies subject to this service request is: Twelve (12) months. The deadline takes effect from the date of notification of the contract to the service provider.

6. Participation and origin

This open invitation to tender is intended for insurance companies, approved under the CIMA Code, with relevant experience in this sector of activity and settled in the Republic of Cameroon.

The costs subject of this invitation to tender shall be financed by the MIPROMALO's Running Budget for 2026 fiscal year.

8. Mode of submission

The submission mode chosen for this consultation is offline

9. Bid bond

Each bidder must attach in his administrative documents, a provisional bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry of Finance an amount of four hundred thousand (400 000) CFA francs.

10. Consultation of Tender File

Interested bidders can consult the tender file at open hours at the MIPROMALO's Department of Administrative and Financial Affairs, Procurement Service, PO Box 2396 Yaounde, Tél: (237) 691 14 25 52 / 677 603 462 ; 222 23 12 73 /222 23 12 74; Site Web :www.mipromalo.cm e-mail:mipromalosecrétaria@gmail.com; contact@mipromalo.cm; upon publication of tender notice.

It may equally be consulted online on the COLEPS platform to the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm) or on any other electronic communication means indicated by the Project Owner (to be specified).

11. Acquisition of tender file

Bidders can collect complete tender documents at the MIPROMALO's Department of Administrative and Financial Affairs, Procurement Service, PO Box 2396 Yaounde, Tél: (237)6911425 52 / 677 603 462 ; 222 23 12 73 /222 23 12 74; Site Web :www.mipromalo.cm ;e-mail :mipromalosecrétaria@gmail.com; contact@mipromalo.cm; during working hours from Monday to Friday, upon publication of tender notice, against presentation of payment receipt of non refundable sum of forty thousand (40 000) F.CFA, to account CAS-ARMP N° 335 988 opened at various BICEC branches. The proof of payment shall be included in the bid..

It is also possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees. The said stamped bond must be accompanied by a receipt of deposit issued by the Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC) in accordance with circular letter N°00019/LC/MINMAP of June 05, 2024 relating to the modalities of constitution, deposit, conservation, restitution and withdrawal of deposits on public contracts.

12. Submission of bids

- Complete offers written in English or French, in 07 (seven) copies (one original and six copies marked as such) sealed in an envelope shall be deposited against a receipt at the MIPROMALO's Department of Administrative and Financial Affairs, Procurement Service, Box 2396 Yaounde, Tél: (237) 691 14 25 52 / 222 23 12 73 /222 23 12 74 , Site Web : www.mipromalo.cm ; E-mail :mipromalosecrétaria@gmail.com, not later than 18 DECEMBER 2025 at 12am local time and should carried these inscription:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS IN EMERGENCY PROCEDURE
N°001/ONIT/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/2025 OF 11 NOVEMBER
2025 RELATING ON HEALTH INSURANCE OF MIPROMALO FOR THE
EXERCISE 2026.

« TO BE OPENED ONLY DURING THE EVALUATION SESSION »



13. Acceptability of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Envelopes bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the non-respect of model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to the consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

For Restricted invitation to tender (two-stage opening) : it should be mentioned that in addition to the number of copies required in the financial offer, the bidder must present a copy of this financial offer, in a sealed envelope to serve as sample offer marked as such and addressed to the body in charge of the regulation of Public Contracts for preservation. Failure to present the model offer shall lead to the inadmissibility of the bid of the candidate concerned, right at the opening of bids by the Tenders Board.

14. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase or in two phases according to the type of insurance (quantifiable or non-quantifiable)

The opening of administrative documents, technical bids and/or financial offers (quantifiable insurance) shall take place on ...~~11.9.2025~~ At 1 Pm local time by the Tenders Boards Committee of MIPROMALO in the meeting hall at MIPROMALO's head quarters.

Only the financial bids of tenderers that obtained a qualificative technical mark of shall be opened for non- quantifiable insurance at (to be specified) by the same Board at a date to be announced later after publication of the technical evaluation results

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in the case of a group of companies.

Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48 (forty- eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

[The opening of bids must take place no later than one hour after the deadline for receipt of tenders set out in the Tender File].

The evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and the essential criteria. It should be specified that no criterion can be eliminatory and essential at the same time. The aim of these criteria is to assess compliance with the conditions laid down in the Tender File, administrative documents, the technical offer and the financial proposal in order to award the contract to tenderers.

15.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminatory criteria include:

- the absence of the bid bond when the bids are opened;
- failure to produce, within 48 hours of bid opening, an administrative document deemed to be non-compliant or missing (except for the bid bond);
- false declarations, fraudulent practices or falsified documents;
- the absence of a declaration on honour that no contracts have been abandoned in the last three years;
- non-compliance with the bid file format for online bids;
- absence of a quantified unit price in the financial offer;
- absence of approval;
- a technical score of not less than 80 points out of 100 (80 being the qualification threshold for technical bids);
- the presence of financial information in the technical bid;
- failure to comply with the official mandatory minimum tariff (RC automobile);
- the bidder has been placed under provisional administration or reorganization by CIMA;
- non-conformity of the bidding method;
- absence of any element of the financial offer (bid, BPU, DQE);
- absence of the dated and signed integrity charter;
- absence of the dated and signed declaration of commitment to environmental and social clauses;

NB: Depending on the specificity of the service, other relevant criteria may be added when drafting the Tender File

15.2 Essential criteria

The so-called essential criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates to execute the services subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the services to be executed.

It is necessary to clearly specify the modalities for validating a criterion from the number of sub-criteria to be respected

The essential criteria for qualifying candidates shall include, for example, the following:

- General presentation of bid;
- Bidder's specific References in the performance of similar services
- Bids compliance with the Tender File;
- Technical capacity to carry out the mission;
- Bidder's financial capacity;
- Signed partnerships and conventions;

- Other advantages and particularities;
- Detailed description of guarantees offered;
- Modalities to use the guarantee;
- Coverage of regulatory commitments;
- Coverage of the solvency margin;
- Claim payment pace in the similar branch
- Valid reinsurance treaties in the similar branch;
- Facilities granted.

[NB: Specify the main qualification criteria that show the bidder has the technical capabilities and resources required to successfully carry out the contract. Essential criteria and sub-criteria are detailed, for each lot, In the Special Regulations of the Tender (SRIT).

[The grading system by giving marks shall only be applied in the case of non-quantifiable service. Otherwise, only the binary scoring system(yes or no) shall be applied].

16. Award of contract

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest (quantifiable insurance) or to the tenderer presenting an offer evaluated as the best by the combination of technical, financial and or aesthetic criteria (non-quantifiable insurance).

17. Maximum number of lots:

An insurance company may tender for one or several lots, but cannot be awarded more than

lots. [in case of allotment, specify the maximum number of lots a candidate may be awarded] [In the event a bidder is the best bidder or the lowest bidder for more than _____ lots, the Project Owner or Delegated Project Owner shall award the _____ lots of its list preferably specified in the financial offer to the said bidder in accordance with the conditions provided for in the RPAO];

18. Duration of validity of bids

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

19. Further information

Additional information may be obtained during working hours from [(SIGAMP service), door number, Post Box, telephone, fax, e-mail] or online on the COLEPS platform via <http://www.marchesppublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic communication means indicated by the Project Owner.

20. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP at or the PO/DPO at

Copies:

- Authority in charge of Public Contracts (MINMAP);
- ARMP
- Files;
- SM
- Chairperson of the CIPM ;
- Notice board/file

18 NOV 2025

